



À lire dans cette édition

- Le mot du maire page 2
- Le BUDGET page 3
- Derniers DÉVELOPPEMENTS page 4
- Le Rapport financier 2013 page 5
- De vos ÉLUS page 6
- Les capsules pages 7 et 8
- Les SAINES habitudes de vie page 9
- L'information générale page 10



Défi Santé 5/30 Équilibre

Inscrivez-vous au Défi Santé 5/30/Équilibre

avant le 1^{er} mars 2014 : au www.defisante.ca.

Vous pouvez participer en solo, en équipe, en famille ou dans votre milieu de travail.



Pour ses 10 ans, le *Défi Santé* propose le nouveau **Programme 6 semaines** afin de motiver encore plus les participants à atteindre leurs objectifs:

- Des **menus hebdomadaires** appétissants et mettant en vedette les fruits et les légumes
- Un **programme de marche** dans lequel la porte-parole, Mélanie Maynard, les accompagne par le moyen d'un MP3
- Des **minidéfis** pour dormir mieux



Les participants reçoivent aussi en exclusivité (et gratuitement!):



- Les **courriels de motivation**, envoyés 1 fois par semaine pendant les 6 semaines du *Défi Santé* et 1 fois par mois le reste de l'année. Rédigés par l'équipe du *Défi Santé*, les courriels sont un concentré de motivation pour aider les participants à manger mieux, bouger plus et à atteindre un meilleur équilibre de vie.
- Le **Passeport IGA**, offert en exclusivité chez IGA*, qui propose cette année **10 recettes santé signées Ricardo** pour souligner les 10 ans du *Défi Santé*! Découvrez aussi des trucs et des astuces, en plus de coupons pour obtenir des réductions à l'achat de différents produits.

Source : <http://www.defisante.ca/fr/soutien-0>

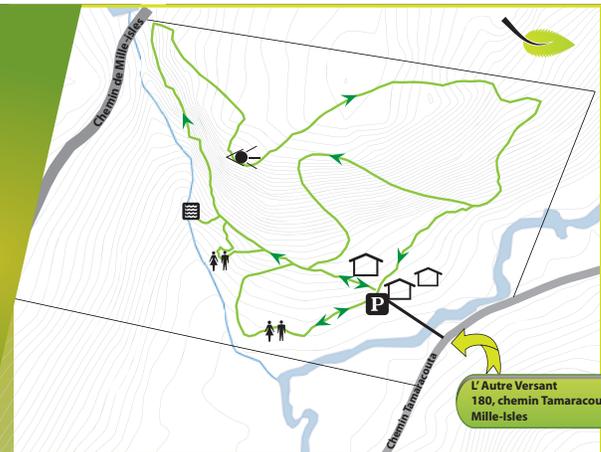
* Offert dès le 23 janvier 2014 sur présentation de la confirmation d'inscription chez l'un des marchands IGA du Québec. Les quantités sont limitées

Le sentier *Entre Deux Eaux* est fermé jusqu'à nouvel ordre

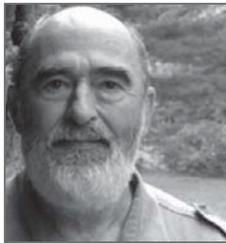
Le sentier de raquette *L'Autre Versant*

Le sentier de raquette **L'Autre Versant** est ouvert au public. Vous pouvez consulter la carte du parcours sous l'onglet **Services/Loisirs** au www.mille-isles.ca. Le parcours de 2.6 km est ouvert de 8 h à 16 h tous les jours jusqu'au 31 mars 2014.

Sentiers Mille-Isles Trails



L'Autre Versant
 180, chemin Tamaracoute
 Mille-Isles



MOT du MAIRE

Édition février 2014

Chers concitoyens et concitoyennes,

En ce début d'année 2014, je vous réitère les vœux de santé, bonheur et harmonie dans vos vies que j'ai offerts aux personnes présentes à la séance ordinaire du 14 janvier dernier en mon nom et en celui du conseil.

Le Conseil a adopté, à sa séance extraordinaire du 23 janvier, le budget de fonctionnement et d'investissements de la municipalité pour 2014 ainsi que le budget triennal 2014-2015-2016.

Ce budget 2014 vise à vous assurer les services municipaux existants, à entretenir convenablement nos infrastructures tout en respectant votre capacité de payer.

Ce budget 2014 ne prévoit aucune augmentation de taxes pour vous contribuables, à moins que vous ayez fait des travaux d'amélioration de votre propriété. Vous constaterez également qu'il conserve le taux de taxation de l'an passé, à savoir 0.6983 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette approche budgétaire représentait une diminution de taxe d'environ 17 \$ par contribuable. Aussi, nous avons augmenté la taxe pour l'environnement de 5 \$. Elle passe à 20 \$ par année. La taxe sur l'environnement s'ajoute à la taxe foncière. Cette taxe dédiée nous donne les moyens de préserver notre environnement, que ce soit par l'inspection des systèmes sanitaires, le contrôle des barrages de castors, notre participation au centre de récupération, etc. Au final, chaque contribuable devrait voir une économie de 12 \$ comparativement à ce qu'il a payé à la municipalité en 2013.

Le budget total se chiffre à 2 952 852 \$ comparativement à 3 368 974 \$ du budget de l'année 2013. Les principaux facteurs nous permettant de budgéter cette somme pour 2014 sont : une baisse de notre quote-part à la MRC pour 2014 et une légère diminution de la contribution à la Sûreté du Québec, et ce, même en prenant en considération les hausses annoncées de Postes Canada et d'Hydro-Québec.

Le budget triennal tel qu'il a été adopté vous démontre une volonté de répondre aux nécessités d'immobilisation auxquelles la municipalité doit faire face.

Au service d'incendie, nous devons faire l'acquisition d'un nouveau camion autopompe, car le nôtre a atteint 25 ans. Cette acquisition obligatoire en vertu des normes représente une dépense estimée à 340 000 \$, laquelle sera autorisée cette année.

En 2015, nous prévoyons procéder à la restauration de l'Hôtel de ville au coût estimé d'au plus 500 000 \$, répondre aux besoins que représentent le service d'incendie et la voirie municipale que nous estimons à 200 000 \$.

En 2016, nous investirons la totalité de la subvention triennale provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la réfection des chemins, dont une partie importante du montant estimé à 700 000 \$ serait affectée sur Tamaracouta.

Comme vous pouvez le constater, l'objectif du conseil n'est pas de s'offrir les plus beaux édifices. Nous visons à répondre le plus adéquatement possible à ce qui s'impose à nous, tout en respectant la qualité des lieux dans le respect de la santé et de la sécurité de notre personnel et des citoyennes et citoyens qui les fréquentent.

Pour conclure, soyez assurés que moi, le Conseil et tout le personnel sommes dédiés à gérer la municipalité dans un objectif de développement durable, en harmonie avec notre environnement.

Recevez mes meilleures salutations.

Michel Boyer, maire



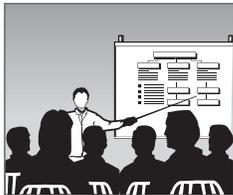
INFORMATION BUDGÉTAIRE

Édition février 2014

LE BUDGET AVEC LES IMMOBILISATIONS		
	BUDGET	
	2013	2014
Revenu		
Taxe foncière	1 832 741 \$	1 848 690 \$
Taxes sur une autre base	275 499 \$	267 100 \$
Autres revenus	615 591 \$	497 062 \$
TOTAL	2 724 831 \$	2 612 852 \$
Dépense		
Administration	620 616 \$	602 129 \$
Sécurité publique	517 135 \$	507 993 \$
Transport	905 317 \$	939 541 \$
Hygiène du milieu	344 039 \$	330 073 \$
Urbanisme & développement	211 104 \$	190 236 \$
Loisirs & culture	112 603 \$	110 766 \$
Financement	210 720 \$	94 318 \$
Amortissement	-196 702 \$	-196 702 \$
Immobilisations	644 143 \$	374 500 \$
Financement à long terme		
	3 368 974 \$	2 952 852 \$
Affectation, subvention & investissement	-644 143 \$	-340 000 \$
TOTAL	2 724 831 \$	2 612 852 \$
CONTRIBUTION ET QUOTE-PARTS		
	BUDGET	
	2013	2014
Contribution SQ	366 376 \$	248 265 \$
MRC	209 762 \$	215 812 \$

IMMOBILISATIONS	BUDGET TRIENNAL			TOTAL 2014-2015-2016		
	Dépenses	Subvention - Surplus	Financement	TAXE FONCIÈRE		
ADMINISTRATION						
Parc informatique	1 500 \$			1 500 \$		
Hôtel de ville	500 000 \$		500 000 \$			
TOTAL	501 500 \$		500 000 \$	1 500 \$		
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Construction caserne						
Bornes sèche	8 000 \$			8 000 \$		
Machinerie - Véhicule	340 000 \$		340 000 \$			
Rénovation caserne	200 000 \$		200 000 \$			
TOTAL	548 000 \$		540 000 \$	8 000 \$		
TRANSPORT						
Réfection majeure de différents chemins	700 000 \$	700 000 \$				
Machinerie, équipement et outillage	25 000 \$			25 000 \$		
TOTAL	725 000 \$	700 000 \$		25 000 \$		
LOISIR & CULTURE						
Infrastructures loisirs & culture et salle communautaire						
Parc Hammond-Rodgers						
Sentiers forestiers récréatifs						
TOTAL						
GRAND TOTAL	1 774 500 \$	700 000 \$	1 040 000 \$	34 500 \$		

TAXATION											Variation %
		Taux 2013				Taux 2014					
Taxes foncières générales		0,5061 \$				0,5230 \$					
R216 - Camion incendie		0,0108 \$				-					
Sécurité publique		0,1015 \$				0,0938 \$					
QP MRC & évaluation		0,0799 \$				0,0815 \$					
TOTAL DU TAUX		0,6983 \$				0,6983 \$					
Évaluation municipale 2013	2014	Taxes			Total	Taxes			Total		
80 000	80 000	558,64 \$	15 \$	217 \$	790,64 \$	558,64 \$	20 \$	200,17 \$	778,81 \$	(11,83) \$	-1,50%
100 000	100 000	698,30 \$	15 \$	217 \$	930,30 \$	698,30 \$	20 \$	200,17 \$	918,47 \$	(11,83) \$	-1,27%
150 000	150 000	1 047,45 \$	15 \$	217 \$	1 279,45 \$	1 047,45 \$	20 \$	200,17 \$	1 267,62 \$	(11,83) \$	-0,92%
200 000	200 000	1 396,60 \$	15 \$	217 \$	1 628,60 \$	1 396,60 \$	20 \$	200,17 \$	1 616,77 \$	(11,83) \$	-0,73%
250 000	250 000	1 745,75 \$	15 \$	217 \$	1 977,75 \$	1 745,75 \$	20 \$	200,17 \$	1 965,92 \$	(11,83) \$	-0,60%
300 000	300 000	2 094,90 \$	15 \$	217 \$	2 326,90 \$	2 094,90 \$	20 \$	200,17 \$	2 315,07 \$	(11,83) \$	-0,51%
350 000	350 000	2 444,05 \$	15 \$	217 \$	2 676,05 \$	2 444,05 \$	20 \$	200,17 \$	2 664,22 \$	(11,83) \$	-0,44%
400 000	400 000	2 793,20 \$	15 \$	217 \$	3 025,20 \$	2 793,20 \$	20 \$	200,17 \$	3 013,37 \$	(11,83) \$	-0,39%
450 000	450 000	3 142,35 \$	15 \$	217 \$	3 374,35 \$	3 142,35 \$	20 \$	200,17 \$	3 362,52 \$	(11,83) \$	-0,35%
500 000	500 000	3 491,50 \$	15 \$	217 \$	3 723,50 \$	3 491,50 \$	20 \$	200,17 \$	3 711,67 \$	(11,83) \$	-0,32%
550 000	550 000	3 840,65 \$	15 \$	217 \$	4 072,65 \$	3 840,65 \$	20 \$	200,17 \$	4 060,82 \$	(11,83) \$	-0,29%
600 000	600 000	4 189,80 \$	15 \$	217 \$	4 421,80 \$	4 189,80 \$	20 \$	200,17 \$	4 409,97 \$	(11,83) \$	-0,27%



DERNIERS DÉVELOPPEMENTS

Édition février 2014

Chers concitoyens et concitoyennes,

ANNEXIONS - Le territoire de notre municipalité s'est modifié

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a donné suite à la demande d'annexion par la Ville de Saint-Sauveur d'y annexer trois propriétés de Mille-Isles du secteur Lac des Becs-Scie. Vous pouvez voir le résultat de nos négociations au procès-verbal de janvier 2014. De plus, le MAMROT a confirmé l'annexion d'une portion du territoire de Saint-Jérôme à Mille-Isles dans le secteur du lac Paul. Au moment de lire ces lignes, cette modification territoriale apparaît dans La Gazette officielle du Québec.

LA CASERNE D'INCENDIE ET L'HÔTEL DE VILLE

La CSST a déposé un constat d'infraction contre la municipalité le 24 janvier 2014. L'infraction fut constatée le 3 octobre 2013. En plus de la négligence décrite et de l'amende, elle réclame une suramende considérant qu'il s'agit d'une entreprise spécialisée qui refuse d'appliquer la loi. Nous avons réagi promptement. Le Conseil a communiqué avec la CSST. De plus, il a demandé des soumissions à trois architectes et il a entrepris des discussions avec la CSST afin d'éviter trois autres constats d'infraction annoncés. Nous faisons le nécessaire pour nous conformer aux exigences légales dans le respect et l'intérêt de nos employés et pompiers volontaires.

TRANSACTION

La municipalité a transigé avec l'ex-maire Yvon Samson et l'ex-conseiller Michel Mégélas, afin d'éviter tout litige concernant des événements qui seraient survenus le 3 juillet 2013 et de limiter le plus possible les coûts pour l'ensemble des contribuables. Le Conseil remercie ces messieurs d'avoir accepté de transiger dans l'intérêt collectif.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le Conseil a modifié le Règlement constituant le CCU. Il a enlevé l'obligation de confidentialité imposée aux membres du CCU. Seul le Conseil décidera des dossiers que le CCU devra traiter confidentiellement. Lors de sa séance ordinaire du 5 février 2014, le Conseil a procédé à la nomination de deux nouveaux membres, soit messieurs Jean-François Foucault et Frans Sayers, pour un mandat de deux ans. Il a reconduit, pour la même période, les mandats de madame Celia Sayers, messieurs Charles Lapointe et Marcel Laforest. Les deux autres membres du CCU sont mesdames Carolyn Roberts et Ginette Mayer. L'abolition de la règle de confidentialité vise à vous inciter à vous impliquer dans votre municipalité. Il en est de même concernant l'invitation qui vous est lancée dans la chronique sur le Comité des milieux naturels à haute valeur de conservation (MNHVC).

LES TAXES

À la suite des investissements municipaux de 2012 et 2013 et en attendant les subventions promises, la municipalité, n'ayant plus de liquidité, assume ses obligations financières avec une marge de crédit. Vous devez savoir qu'environ 70 % des revenus de la municipalité provient de la taxe foncière. Plus vite vous allez payer vos taxes, moins nous paierons collectivement de frais d'intérêt. Je vous remercie à l'avance de votre compréhension et de la diligence que vous mettrez à rencontrer vos obligations. Vous trouverez dans cette édition les différents moyens de paiement qui vous sont offerts.

HYDRO QUÉBEC

Le 28 janvier dernier, j'ai eu une rencontre avec la responsable régionale des relations avec les municipalités. Nous avons abordé deux sujets: les nombreuses pannes de courant sur notre territoire et les compteurs de nouvelle génération. Les pannes sont dues principalement au fait que nous vivons dans la nature ainsi qu'aux changements climatiques. Les courtes interruptions sont le résultat de la petite faune, écureuils, oiseaux qui créent des courts-circuits. Les pannes plus longues sont généralement causées par les arbres qui tombent sur les fils. Hydro Québec demande votre collaboration afin que vous les autorisiez à abattre les arbres sur votre propriété qui sont une menace pour le réseau électrique. Sans votre autorisation, Hydro n'abattrait pas ces arbres. Les compteurs intelligents sont en voie d'être installés sur notre territoire, malgré la prise de position de la municipalité qui a demandé un moratoire et de plusieurs d'entre vous qui les refusent. Sachez que selon Hydro Québec, la seule façon de faire reconnaître son refus est de suivre à la lettre la procédure décrite dans leur lettre et de communiquer au numéro 1-866-806-2958.

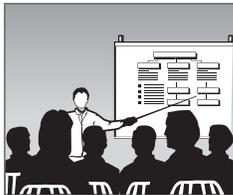
AGRÉABLE CONCLUSION!

J'ai eu le plaisir de rencontrer et de féliciter les parents qui ont eu le bonheur d'accueillir neuf nouvelles et nouveaux citoyens à Mille-Isles. Je leur ai remis un petit livre d'histoire intitulé *Bébé chevreuil découvre Argenteuil*. Il s'agit d'une initiative de la MRC qui souligne la venue des nouveau-né(e)s.

Cordialement,
Michel Boyer, maire

Décret de population 2014

La population de la **municipalité de Mille-Isles est établie à 1724 pour l'année 2014**. Pour plus d'information, consultez le site du **ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ou l'Institut de la statistique du Québec**.



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2013

Édition février 2014

Avis aux lecteurs : ce rapport a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2013

PERSPECTIVES FISCALES 2012/2013

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec :

« Au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité, au cours d'une séance du conseil. Le maire traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations. »

LES ÉTATS FINANCIERS 2012

Préparés sous la responsabilité de l'auditrice externe Dominique Toupin, CPA auditrice, CA de la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l., les états financiers audités de l'année 2012 déposés en avril 2013 démontrent un excédent accumulé représentant l'avoir des citoyens qui s'élève à 4 633 730 \$. L'année fiscale 2012 s'est terminée avec un excédent de l'exercice des revenus sur les dépenses de l'ordre de 329 576 \$, déduction faite des affectations aux fonds affectés et autres fonds de 433 897 \$. L'excédent de fonctionnement affecté (réservé pour le budget 2013) s'établit à 468 500 \$. Quant aux réserves financières et fonds réservés, ceux-ci s'élèvent à 273 394 \$ et s'expliquent par le fonds de roulement à 218 493 \$, par le fonds de parcs et terrains de jeux à 47 249 \$ et par les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés à 7 652 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2012 pour l'ensemble de la municipalité de Mille-Isles est de 120 972 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation des actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que le maire doit inclure dans son rapport les rémunérations des membres du conseil :

FONCTION	Rémunération annuelle	Allocation annuelle	Total annuel
Maire	15 206.04 \$	7 603.08 \$	22 809.12 \$
Maire (MRC)	3 009.72 \$	1 504.86 \$	4 514.37 \$
Conseillers	5 069.04 \$	2 534.52 \$	7 603.56 \$

LISTE DES CONTRATS

Toujours en vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec, le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du **16 octobre 2012 au 15 octobre 2013** avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. Ce document est disponible, sur demande, au bureau municipal.

SITUATION FINANCIÈRE 2013

Les prévisions pour l'année 2013 laissent croire que les revenus dépasseront légèrement les prévisions budgétaires. Quant aux dépenses, celles-ci ne devraient pas dépasser les prévisions budgétaires. Nous anticipons un léger surplus pour le présent exercice.

Une subvention du ministère des Transports d'un montant de 20 000 \$, sur recommandation de notre député, M. Roland Richer, a contribué au paiement des travaux d'amélioration (entretien et investissement) sur divers chemins pour une dépense de près de 1 000 000 \$.

De plus, il est à noter que pour sa troisième année, le rôle d'évaluation n'entraînera pas d'augmentation au niveau des valeurs imposables. La valeur foncière servant à la taxation de 2014 s'élève à **262 646 200 \$**, comparativement à **262 476 300 \$** pour l'année 2013, soit une augmentation de **169 900 \$** principalement occasionnée par l'évaluation de rénovations effectuées.

En date du 15 octobre, on observe la construction de 2 habitations (valeur totale de travaux de **475 000 \$**), de 6 garages détachés (valeur de **162 000 \$**), et 9 permis d'agrandissement et de rénovations d'immeubles existants nous laissant supposer une augmentation de valeur de **703 500 \$**. Il est important de spécifier que les valeurs déclarées pour les travaux diffèrent généralement de la valeur attribuée par l'évaluateur lorsque ceux-ci sont terminés.

COMMENTAIRES SUR L'ANNÉE 2013

Concernant la situation financière pour l'année 2013 qui se termine, j'ose croire que le léger surplus d'exercice anticipé se réalisera. Nous entamons la préparation du budget pour l'année 2014. Il vous sera présenté le jeudi 23 janvier 2014 lors d'une séance extraordinaire du conseil. Nous vous y attendons en grand nombre. D'ici là passez d'agréables fêtes.

Michel Boyer, maire
4 décembre 2013



De vos ÉLUS

Édition février 2014

MOT DE LA CONSEILLÈRE DAWN CHARLES

Bonjour,

On m'a confié la responsabilité de la communication avec la population et dans cet esprit, je vous demande votre collaboration.

1. Le Conseil veut connaître les coordonnées des personnes ou des entreprises désirant offrir leurs services à la Municipalité. Cette information lui permettra de vous contacter pour vous offrir la possibilité de soumissionner, soit par appel d'offres publiques ou sur invitation, afin de favoriser celles de Mille-Isles qui sont concurrentielles à celles de l'extérieur.

Le registre des entreprises de Mille-Isles n'autorisera pas la Municipalité, élus et employés, à référer une entreprise ou l'autre. Il sera utilisé à des fins internes seulement.

Toute personne ou toute entreprise de Mille-Isles intéressée, faire parvenir vos noms et coordonnées à madame Chrystine Slight, technicienne administrative à cslight@mille-isles.ca.

2. J'ai été informée par certaines personnes que le site Web de la municipalité posait des difficultés. L'information recherchée n'était pas toujours facile à trouver. Le Conseil est préoccupé par cette situation. Vous pouvez me faire parvenir vos commentaires et suggestions afin que nous puissions l'améliorer.

Concernant l'internet haute vitesse par fibre, la MRC nous a informés que le gouvernement du Québec considère qu'Argenteuil demeure la première MRC qui sera ciblée pour son implantation éventuelle.

3. L'Info Mille-Isles que vous venez de recevoir vous donne-t-il l'information désirée? Y aurait-il d'autres sujets que vous aimeriez que le Conseil aborde? Considérez-vous qu'il soit un outil utile pour vous? J'attends vos réponses à ces questions.

4. Veuillez noter que lorsque vous recevrez le calendrier de la collecte des ordures et du recyclage, vous y trouverez également, au verso, des informations sur l'Écocentre Les Bons Voisins situé à Gore dont notre municipalité est partenaire. Je vous invite à bénéficier de ce service. Malheureusement, peu de gens l'ont utilisé l'an dernier.

Je vous remercie à l'avance de l'intérêt que vous manifesterez. Ensemble, nous pouvons faire mieux !

Dawn Charles
Conseillère, siège # 4
dcharles@mille-isles.ca
450-438-2958 Poste 2627

MOT DE LA CONSEILLÈRE BRENDA DAWSON

Bonjour,

Pour mieux vous servir, nous aimerions savoir : avez-vous des idées, intérêts ou talents cachés que vous seriez prêts à partager avec la communauté? Vos idées nous intéressent et vos commentaires sont importants pour nous.

Nous cherchons également des volontaires pour les événements à venir.

Brenda Dawson
Conseillère, siège # 6

SVP contactez-nous :
• Nathalie Bouchard nbouchard@mille-isles.ca 450-438-2958 Poste 2608
• Brenda Dawson bdawson@mille-isles.ca 450-438-2958 Poste 2622



LIVRE DE RECETTES MILLE-ISLOISES

Nous créons un **livre de recettes** sur le site Web de la municipalité qui contient les meilleures recettes des Mille-Isloises et Mille-Islois. SVP, envoyez votre recette et votre nom à: info@mille-isles.ca ou à l'adresse suivante:
Municipalité de Mille-Isles, 1262 chemin Mille-Isles, Mille-Isles, Québec J0R 1A0



LES CAPSULES

Édition février 2014

COMITÉ DES MNHVC

Dans le but d'établir une stratégie de protection durable des milieux naturels à haute valeur de conservation (MNHVC) à Mille-Isles, un nouveau comité a été créé le 3 octobre 2013.

Lors des premières rencontres, les données disponibles sur le territoire de Mille-Isles ont été présentées ainsi que des informations sur les différents éléments du milieu naturel (milieu humide, couvert forestier, paysage). Les points abordés à la prochaine rencontre seront les notions de corridors fauniques, zonages écologiques et fonds verts.

Afin d'établir les cibles et les priorités de conservation sur le territoire de Mille-Isles et de partager les connaissances du territoire, les membres du comité aimeraient connaître votre opinion et envisagent de mettre sur pied une plateforme en ligne où vous pourriez noter les endroits, les paysages, les habitats fauniques ou floristiques non cartographiés à ce jour qui ont de l'importance à vos yeux. D'ici à ce que la plateforme soit fonctionnelle, vous pouvez envoyer toutes informations que vous jugez pertinentes à Nathalie Bouchard à l'adresse courriel suivante : nbouchard@mille-isles.ca.

ÉCOCENTRE LES BONS VOISINS

L'écocentre est ouvert tous les samedis et dimanches durant la saison hivernale. La liste des matières acceptées et refusées à l'écocentre se trouve derrière votre calendrier de collecte sélective 2014. Vous êtes également invités à déposer des objets encore en bon état réutilisables pour d'autres usagers, dans la grange d'échange (le dôme).

Présentement disponibles dans la grange d'échange : des livres, des lits, des baignoires à remous (bains-tourbillon), de l'équipement sportif et des petits meubles.

PAIEMENT DES TAXES 2014

Les contribuables de Mille-Isles peuvent payer leurs taxes municipales par guichet automatique, via le service bancaire téléphonique ou électronique des institutions financières identifiées plus bas ainsi que par chèque postdaté, Interac, Visa et au comptoir du bureau municipal. Notez qu'un formulaire d'autorisation d'utilisation de carte de crédit doit être rempli. Pour obtenir plus d'information à ce sujet ou pour obtenir le formulaire, consulter notre site Web sous l'onglet Service/Administration.

Les services offerts peuvent varier selon l'institution bancaire. Utilisez le numéro de matricule comme numéro de compte en prenant soin d'inclure tous les zéros. Suivez les instructions de votre institution bancaire pour savoir si vous devez inclure ou non les tirets.

- **Premier versement : 20 mars 2014**
- **Deuxième versement : 20 juin 2014**
- **Troisième versement : 19 septembre 2014**

Notez que des frais de 5 \$ sont exigés pour chaque avis de rappel.

Paiement par Internet

Une fois vos données entrées nous vous recommandons de vérifier à nouveau si votre matricule est identique à celui inscrit sur votre compte de taxes, car il est de votre responsabilité de vous assurer que votre paiement nous parvienne correctement.



LISTE D'ENVOI DE MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES – COMMENT S'INSCRIRE?

Vous désirez faire partie de la liste d'envoi de message d'intérêt public en provenance de la municipalité de Mille-Isles?

Simple, inscrivez-vous en ligne en cliquant sur l'icône à droite de l'écran.



INSCRIPTION LISTE D'ENVOI

Vous recevrez un message d'accueil pour confirmer que vous avez été ajouté à la liste d'envoi.

Notez que le nombre d'envois varie d'une semaine à l'autre. L'objectif est d'atteindre le plus de citoyens possible lorsque de l'information générale doit être diffusée sur le territoire. Pour éviter que les courriels soient trop volumineux, nous proposons souvent des liens Internet qui vous mèneront directement sur l'information, telle : avis public, mise à jour du site Web, activité récréative ou communautaire, réunion publique ou journée d'information à venir, communiqués divers, sondage maison, et tout autre message d'intérêt public. Un lien vers une page en anglais vous sera proposé si l'information diffusée est disponible en anglais. **Inscrivez-vous en grand nombre!**



LES CAPSULES

Édition février 2014

CAPSULE TRAVAUX PUBLICS

QUE FAIRE LORSQU'IL Y A DES ARBRES SUR LES FILS OU DANS LE CHEMIN?

Il y a plusieurs situations qui peuvent survenir lors d'une tempête ou lors de vents violents. **Qui devez-vous prévenir?**

Voici une liste des différentes situations qui pourraient arriver et dont vous pourriez être témoin. Svp appelez ou avisez l'intervenant concerné lorsqu'une des situations suivantes se présente.

- Fil de Bell ou autre : Habituellement, si l'arbre est tombé sur un de leurs fils, c'est la responsabilité du **propriétaire du terrain**. Par contre, si le fil est brisé, le fournisseur devrait intervenir lui-même.
- Fil électrique d'Hydro Québec : Téléphonnez à **Hydro Québec** au 1-800-790-2424 pour les aviser de l'endroit.
- Chemin de Mille-Isles : Contactez le ministère des Transports du Québec au 511 ou au 1 888-355-0511, ou le bureau municipal au 450-438-2958 poste 2605 ou le département des travaux publics municipaux au 1-855-599-2486 (pagette soirs et fins de semaine).
- Chemin municipal (public) : Contactez le **département des travaux publics municipaux** au 1-855-599-2486 (pagette 24 heures) ou la réception au 450-438-2958 poste 2605.
- Chemin privé : C'est au(x) **propriétaire(s)** du chemin à intervenir. Pour des raisons de sécurité publique, le département des travaux publics peut intervenir afin de garder la voie libre en cas d'urgence.

QUE FAIRE SI UN ARBRE EST TOMBÉ SUR MA PROPRIÉTÉ?

Notez que la municipalité n'intervient pas s'il y a des arbres qui tombent sur votre propriété. Dans ce cas, vous pouvez contacter une entreprise d'émondage de la région. Ils sont les spécialistes en la matière et ils pourront vous aider. Encore une fois, s'il s'agit d'un fil électrique, contacter Hydro ou le fournisseur du réseau.

IMPORTANT : Ne touchez jamais à un fil électrique et ni à un arbre ou une branche qui est en contact avec un tel fil. Vous risquez d'être électrocuté ! Restez vigilant et communiquez avec les spécialistes.

STATIONNEMENT DANS LES RUES INTERDIT DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL!

Le stationnement des véhicules doit **à toute heure** être localisé à l'intérieur des limites de votre propriété dans un espace prévu à cet effet du 15 octobre au 15 avril. Évitez une amende ou un remorquage en respectant cette consigne.

D'ailleurs, toutes les cases de stationnement doivent observer une marge de recul pour éviter d'empiéter en tout ou en partie dans la voie publique. Nous ne serons pas responsables des dommages qui pourraient être causés à votre véhicule si vous ne respectez pas cette consigne.

PELLETAGE DE LA NEIGE

Le fait de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sur la voie publique constitue une nuisance et est prohibé. Toute personne qui contrevient à cette disposition commet une infraction et est passible d'une amende en plus de nuire aux opérations de déneigement et aux interventions du service de sécurité incendie.

Aidez-nous à garder les voies de circulation dégagées!



Saines habitudes de vie

Édition février 2014

DARNES DE SAUMON AU BRANDY ET AU MIEL - JOSÉE HÉBERT

Temps de préparation : 10 minutes
Temps de macération : 1 heure
Temps de cuisson : 8 à 10 minutes
Rendement : 4 portions



Ingrédients :

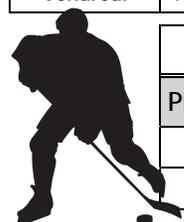
- 4 darnes de saumon
- ¾ de tasse de Brandy
- ½ tasse de cassonade
- 2 c. à soupe de miel
- 2 c. à thé de sauce soya
- ½ c. à thé de gingembre
- ¼ c. à thé de poivre

Préparation :

1. Disposer les darnes de saumon dans un plat de cuisson en verre.
2. Dans un bol, fouetter le Brandy, la cassonade, le miel, la sauce soya, le gingembre et le poivre.
3. Verser la marinade sur les darnes de saumon et laisser mariner au moins 1 heure.
4. Cuire au four de 8 à 10 minutes, à 350 °F.

HORAIRE DE LA PATINOIRE

	PÉRIODES SCOLAIRES		VACANCES SCOLAIRES			
Plage horaire	17 à 19 h	19 à 21 h	12 à 15 h	15 à 17 h	17 à 19 h	19 à 21 h
Lundi	FERMÉE		Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey
Mardi	FERMÉE		Hockey	Patinage libre	Hockey	Patinage libre
Mercredi	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey
Jeudi	Hockey	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey	Patinage libre
Vendredi	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey



	EN TOUT TEMPS			
Plage horaire	12 à 15 h	15 à 17 h	17 à 19 h	19 à 21 h
Samedi	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey
Dimanche	Hockey	Patinage libre	Hockey	Patinage libre



**On dépend de
dame nature!**

CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE SCOLAIRE - DU 3 AU 7 MARS 2014

- Où?** Camp Tamaracouta, Mille-Isles (près de Morin-Heights), Québec.
Qui? Garçons et filles de **7 à 13 ans**.
Quoi? Un programme entièrement animé qui s'adresse à tous les jeunes. Bricolages, jeux, survie, sports d'hiver et **PLAISIR!** Installations chauffées, service de cafétéria. animateurs dynamiques qui rendront cette expérience inoubliable!
- Coûts?** **125 \$** pour les membres de Scouts Canada et **205 \$** pour les non-membres.
- Activités?**
- Ski
 - Raquette
 - Randonnée
 - Glissade sur tubes
 - Survie
 - Bricolages
 - Abris d'hiver
 - Jeux de plein air
 - Films
 - Amitié
 - PLAISIR

Comment s'inscrire? Par téléphone : 450-438-4096
Par courriel : reservations@tamaracouta.com

Les places sont limitées, téléphonez maintenant.
Date limite d'inscription : 28 février 2014



Comité de loisirs, RECRUTEMENT

Contactez Nathalie Bouchard
au poste 2608 ou par courriel
nbouchard@mille-isles.ca

INFORMATION

URGENCE : 911

Vos élus municipaux



Michel Boyer, maire
mboyer@mille-isles.ca



André Durocher, siège no 1
Voirie et infrastructures
adurocher@mille-isles.ca



Howard Sauvé, siège no 2
Urbanisme et Environnement,
Comité consultatif d'urbanisme
hsauve@mille-isles.ca



Fred Beaudoin, siège no 3
Sécurité civile et publique
fbeaudoin@mille-isles.ca



Dawn Charles, siège no 4
Communications avec les citoyens
dcharles@mille-isles.ca



David Hudson, siège no 5
Maire suppléant
dHUDSON@mille-isles.ca



Brenda Dawson, siège no 6
Loisirs et culture, Tricentris
bdawson@mille-isles.ca

Services municipaux 450-438-2958

- **Johanne Ringuette :**
Directrice générale
jringuette@mille-isles.ca
- **David Roy**
Inspecteur en urbanisme
et en environnement
Poste 2607
droy@mille-isles.ca
- **Yohann Champagne :**
Directeur en urbanisme
et environnement
Poste 2602
ychampagne@mille-isles.ca
- **Alain Charbonneau :**
Directeur service incendie
Poste 2603
acharbonneau@mille-isles.ca
- **Christine Slight :**
Technicienne administrative
Poste 2600
cslight@mille-isles.ca
- **Marc Auclair :**
Contremaître voirie
municipale et travaux publics
Poste 2605
mauclair@mille-isles.ca
- **Sonia Legault :**
Commis à la comptabilité
Poste 2601
comptabilite@mille-isles.ca
- **Nathalie Bouchard**
Responsable de l'environnement
et des loisirs municipaux
Poste 2608
nbouchard@mille-isles.ca

VERSION ANGLAISE DE L'INFO MILLE-ISLES

Dans cette édition, les articles ont tous été traduits par l'entremise de l'entreprise **Services Œil de faucon**. Si vous êtes insatisfait de la traduction réalisée, n'hésitez pas à nous en faire part. Advenant qu'un texte soit traduit par un organisme ou une association qui désire publier un article dans l'Info Mille-Isles, nous vous indiquerons que le texte en question n'aura pas été traduit par l'entremise des **Services Œil de faucon** et qu'il a été fourni tel quel.



Calendrier des séances ordinaires du conseil

- 14 janvier 2014
- 5 février 2014
- 5 mars 2014
- 2 avril 2014
- 7 mai 2014
- 4 juin 2014
- 2 juillet 2014
- 6 août 2014
- 3 septembre 2014
- 1^{er} octobre 2014
- 5 novembre 2014
- 3 décembre 2014

Horaire du bureau municipal

- Du lundi au jeudi • De 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- Le vendredi • De 8 h à 13 h

Lors des jours fériés suivants, les services municipaux sont interrompus :

- Jour de l'an
- Fête du travail
- 2 janvier
- Action de Grâces
- Vendredi Saint
- 24 décembre
- Lundi de Pâques
- Noël
- Journée nationale des patriotes
- 26 décembre
- Fête nationale du Québec
- 31 décembre
- Fête du Canada (lundi)



MÉDAILLE OBLIGATOIRE

Patrouille canine : 450-434-9702

Courriel : patrouillecanine@videotron.ca



Retour à l'heure
avancée (été)



09 mars 2014